



Assemblée générale

Distr. générale
6 juillet 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 82 de la liste préliminaire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la résolution 63/127 de l'Assemblée générale, le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis par le Secrétariat depuis le dernier rapport en date (A/63/98) pour mettre à jour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Aux paragraphes 12 et 26 du présent rapport, l'Assemblée est invitée à prendre des dispositions compte tenu des conclusions figurant aux sections II.F et III.E.

* A/64/50.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 63/127 de l'Assemblée générale. Au paragraphe 9 de cette résolution, l'Assemblée a félicité le Secrétaire général des progrès des études ayant trait au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment du recours plus intensif au programme de stages des Nations Unies et du resserrement de la coopération avec les établissements universitaires, ainsi que des progrès de la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Au paragraphe 10, l'Assemblée a pris note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour l'actualisation du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ainsi qu'au fonds d'affectation spéciale pour l'élimination du retard accumulé en ce qui concerne le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*; au paragraphe 11, elle a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires à ces fonds et de la prise en charge à titre volontaire et gracieux des services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des deux publications. Au paragraphe 12, l'Assemblée a invité le Secrétaire général à poursuivre son effort de mise à jour et à rendre ces deux publications disponibles sous forme électronique dans toutes les versions linguistiques. Au paragraphe 13, l'Assemblée a rappelé la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et, en particulier, en ce qui concerne ce dernier, prié le Secrétaire général de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport du 18 septembre 1952 (A/2170). Au paragraphe 14 enfin, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-quatrième session un rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et sur le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Établissement des suppléments du *Répertoire*

2. Depuis le dernier rapport en date (A/63/98), les progrès ci-après ont été réalisés dans l'établissement des suppléments du *Répertoire*. Le Secrétariat a établi le texte définitif du volume IV du Supplément n° 8 et l'a soumis pour traduction et publication, en juillet 2009. Plusieurs autres volumes sont à différents stades de leur établissement. Le travail a ainsi progressé en ce qui concerne le volume II des Suppléments n°s 7, 8 et 9. Trois études sont également en cours pour le volume VI des Suppléments n°s 8 et 9. Toutefois, le manque de ressources a continué de freiner l'avancement des travaux et le rythme d'établissement des études sur certains articles de la Charte des Nations Unies concernant les volumes III et VI.

3. L'état d'avancement de la publication (*Répertoire* initial et suppléments y relatifs), qui devrait comprendre 50 volumes en tout (y compris le Supplément n° 10), est actuellement le suivant : 28 volumes ont été publiés¹ et 7 ont été achevés

¹ *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et Suppléments n°s 1 à 6 (1946-1984), soit un total de 26 volumes, et vol. V et VI du Supplément n° 7 (1985-1988).

et soumis pour traduction et publication². Il reste ainsi du travail à accomplir sur 15 volumes, dont 6 sont à différents stades de leur établissement³; les études de 3 volumes⁴ ont fait l'objet de références croisées avec les études du *Répertoire* et les 6 volumes restants concernent la période la plus récente (Supplément n° 10), au sujet de laquelle les travaux doivent débiter.

4. L'annexe I au présent rapport indique les différents services du Secrétariat responsables des études sur les divers articles destinées à figurer dans le *Répertoire*. L'annexe II renseigne sur l'état d'avancement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. L'annexe III décrit l'état d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

B. Disponibilité des études du *Répertoire* sur l'Internet

5. Les études extraites de 35 volumes complets, dont les 7 volumes en cours de publication, ainsi que des versions préalables de plusieurs études concernant des Articles de la Charte qui seront incluses dans des volumes restant à achever, sont consultables sur le site Web de l'ONU consacré au *Répertoire* (www.un.org/law/repertory). La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément dans toutes les études un mot ou une combinaison de mots. Cette fonction est disponible dans les trois langues de la publication, à savoir l'anglais, le français et l'espagnol.

6. Actuellement, toutes les études disponibles en anglais sont consultables sur l'Internet; un grand nombre y sont également accessibles en français et en espagnol. Les études, dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de publication, sont disponibles sur Internet dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (anglais pour la majorité, français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles, sous forme électronique, les trois versions linguistiques des études sur le *Répertoire* dont le texte définitif aura été établi.

C. Coopération avec les établissements universitaires

7. La coopération étroite mise en place avec la faculté de droit de l'Université Columbia s'est poursuivie pour la sixième année consécutive et a récemment contribué à l'établissement de certaines études concernant le volume II⁵. De plus, le projet de collaboration avec des établissements universitaires francophones (Université Paris X – Nanterre, Université Paris I – Sorbonne, Université Paris II – Assas, Université de Nice, Centre d'études et de recherches internationales et communautaires (CERIC) – Université d'Aix-en-Provence, Université libre de Bruxelles et Université de Genève/Institut universitaire de hautes études

² Vol. I et IV du Supplément n° 7 (1985-1988) et vol. I et V des Suppléments n°s 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999), vol. IV du Supplément n° 8 (1989-1994).

³ Vol. II des Suppléments n°s 7 (1985-1988), 8 (1985-1988) et 9 (1995-1999); vol. IV du Supplément n° 9 (1995-1999) et VI des Suppléments n°s 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999).

⁴ Vol. III des Suppléments n°s 7 (1985-1988), 8 (1989-1994) et 9 (1995-1999).

⁵ Études sur les Articles 9 (Suppléments n°s 7, 8 et 9) et 14 (Supplément n° 7) de la Charte.

internationales) s'est également poursuivie, permettant de progresser au sujet d'autres études du volume II⁶.

D. Fonds d'affectation spéciale

8. Dans sa résolution 63/127, l'Assemblée générale a réitéré sa demande de versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé en application de la résolution 59/44, en vue de combler le retard pris dans la publication du *Répertoire*. En conséquence, une note verbale a été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies pour leur rappeler qu'il leur était possible de verser des contributions volontaires au fonds et pour les prier de porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention des établissements privés et des particuliers qui pourraient être en mesure d'apporter leur appui. Le Secrétaire général se félicite des contributions reçues de la part des États Membres ci-après : Irlande (5 000 euros), Liban (2 000 dollars), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (9 000 livres) et Turquie (5 000 dollars).

9. Une partie des fonds disponibles a été utilisée pour financer les services d'un consultant pendant un mois. Pendant cette période, le consultant a pu établir 13 études qui seront incluses dans le volume IV des Suppléments n^{os} 8 et 9, ce qui permettra d'achever le volume IV du Supplément n^o 8.

10. Il est envisagé de recruter des consultants pour établir d'autres études concernant des volumes près d'être achevés, si l'on dispose de crédits à cet effet. Les États Membres sont fortement encouragés à verser des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale, pour permettre au Secrétariat d'éliminer le retard accumulé en ce qui concerne le *Répertoire*.

E. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

11. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a examiné la question du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à sa dernière session, tenue du 17 au 25 février 2009. Dans son rapport (A/64/33, par. 13), le Comité a recommandé entre autres, s'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, que l'Assemblée générale félicite le Secrétaire général pour les progrès accomplis dans l'établissement d'études, notamment l'utilisation accrue du programme de stages des Nations Unies et le renforcement de la coopération avec des établissements universitaires à cette fin; prenne note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale créé en vue de résorber le retard pris dans la publication du *Répertoire*; réitère son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds et de la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; invite le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de la mise à jour de la publication et de sa mise à disposition, sous forme électronique,

⁶ Une étude sur l'Article 14 (Supplément n^o 8) de la Charte a été achevée. Trois autres études qui feront partie du Supplément n^o 9 sont en cours d'établissement.

dans les différentes langues; et rappelle la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*.

F. Conclusions

12. Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note de l'état d'avancement actuel de la publication, y compris des progrès accomplis en vue d'établir les études du *Répertoire* et de les rendre disponibles en trois langues (anglais, français et espagnol) sur l'Internet;

b) Étudier la recommandation du Comité spécial (voir par. 11 ci-dessus) concernant l'utilisation accrue du programme de stages des Nations Unies et l'élargissement de la coopération avec les établissements universitaires pour l'établissement des études; le versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale en vue de résorber le retard pris dans la publication du *Répertoire* de manière à appuyer davantage le Secrétariat dans cette tâche; le financement, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, des services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des études; l'invitation faite au Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de la mise à jour de la publication et l'utilité de rendre le *Répertoire* accessible sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques; et le rappel de la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*;

c) Exprimer sa gratitude pour la contribution versée au fonds d'affectation spéciale créé en vue de résorber le retard de publication du *Répertoire*; prendre note des progrès réalisés dans l'élimination de ce retard grâce à l'utilisation du fonds d'affectation spéciale; en conséquence, inciter vivement les États à verser des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Mandat et établissement du *Répertoire*

13. Dans sa résolution 63/127, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à poursuivre son effort de mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et à le rendre disponible dans toutes les versions linguistiques. Le *Répertoire*, dont l'Assemblée générale a initialement demandé l'établissement dans sa résolution 686 (VII) en date du 5 décembre 1952, continue de rendre compte de l'évolution de la pratique et des procédures observées par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

14. En application du mandat fixé par l'Assemblée, le Secrétariat a réalisé d'importants progrès dans l'établissement de suppléments au *Répertoire* depuis le dernier rapport (A/63/98). Conformément au principe du double calendrier, qui permet d'élaborer en parallèle deux suppléments, voire plus, le Secrétariat a

continué de faire porter l'essentiel de ses efforts sur la pratique récente du Conseil de sécurité, qui a suscité le plus d'intérêt de la part des États Membres, tout en poursuivant la publication des études qui traitent de la pratique plus ancienne du Conseil. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a élaboré les treizième, quatorzième et quinzième Suppléments du *Répertoire*, qui portent respectivement sur les périodes 1996 à 1999, 2000 à 2003 et 2004 à 2007, compte tenu des modalités énoncées dans les paragraphes 102 à 106 du rapport du Secrétaire général daté du 18 septembre 1952 (A/2170).

15. S'agissant de la pratique passée, le Secrétariat a franchi une étape importante dans la mise à jour du *Répertoire* en achevant le treizième Supplément, qui porte sur les quatre dernières années de la décennie écoulée (1996-1999). Ceci permettra au Secrétariat de consacrer tous ses efforts à la pratique actuelle du Conseil de sécurité depuis 2000. Les 12 chapitres du treizième Supplément sont disponibles sous forme électronique sur le site Web du *Répertoire* en version préliminaire; parallèlement, en 2009 et éventuellement au début de 2010, ce supplément subira le long processus d'édition, d'indexation et de traduction dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

16. Tous les volumes du quatorzième Supplément, qui porte sur la période 2000-2003, seront achevés et disponibles sous forme électronique sur le site Web du *Répertoire* en version préliminaire fin 2009. Le texte définitif de 11 chapitres sur 12 a déjà été établi et affiché.

17. L'achèvement du treizième Supplément et le quasi-achèvement du quatorzième Supplément ont permis au Secrétariat d'accélérer l'établissement du quinzième Supplément, qui porte sur la période de quatre ans comprise entre 2004 et 2007. Dans l'espoir que la situation des effectifs du Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte (Division des affaires du Conseil de sécurité) demeurera inchangée, le Secrétariat s'est fixé l'objectif ambitieux de terminer tous les chapitres de ce supplément, à l'exception d'un seul, à la fin 2009. Le chapitre restant, qui contient un état chronologique de l'examen, par le Conseil, des questions inscrites à son ordre du jour, devrait être prêt début 2010.

18. En suivant et en recensant avec soin dans des bases de données internes la pratique actuelle du Conseil de sécurité, le Secrétariat a établi systématiquement les bases de l'élaboration du seizième Supplément, qui portera sur une période de deux ans (2008-2009). L'avancement de ce supplément dépendra des ressources disponibles (voir plus loin, sect. III.D).

19. L'établissement simultané de plusieurs suppléments volumineux du *Répertoire* n'a pas été sans problèmes. Bien que, moyennant diverses initiatives, le Secrétariat soit parvenu à progresser dans la mise à jour du *Répertoire* et à fournir aux États Membres des renseignements plus actualisés sur la pratique actuelle du Conseil, il a dû relever des défis additionnels en matière d'édition, de traduction, d'indexation et de publication. Le Secrétariat continue à étudier diverses possibilités de résoudre le problème posé par le manque de ressources et les délais qui en résultent en matière de publication des suppléments. Dans l'intervalle, il a de plus en plus recouru à la solution consistant à afficher les suppléments achevés et des chapitres des suppléments en cours d'établissement en version préliminaire sur le site Web du *Répertoire*.

B. Publication de versions préliminaires : disponibilité des études du *Répertoire* sur Internet

20. Le site Web du *Répertoire* demeure une source utile d'information concernant la pratique du Conseil de sécurité, comme le montrent les réactions des utilisateurs. Le Secrétariat perfectionne le site Web pour renforcer ses capacités de recherche et le rendre plus facile à utiliser.

21. Pour pouvoir accéder le plus rapidement possible à l'information, le Secrétariat a affiché sur le site Web, en version préliminaire, les chapitres du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi (voir annexe III au présent rapport). Tous les chapitres des douzième et treizième Suppléments (ce dernier vient d'être achevé) ont été affichés en version préliminaire sur le site Web. Tous les chapitres du quatorzième Supplément qui ont trait aux aspects procéduraux et constitutionnels ont été affichés en version préliminaire et le volume complet devrait être disponible fin 2009.

22. Plusieurs chapitres du quinzième Supplément (2004-2007) sont déjà disponibles en version préliminaire sur le site Web. Les chapitres restants devraient être affichés en version préliminaire à la fin 2009 et le volume complet sera disponible sur le site Web début 2010.

23. En plus d'établir le *Répertoire*, le Secrétariat fournit sur demande des renseignements sur la pratique actuelle et passée du Conseil et de ses organes subsidiaires. Il est à noter que les États Membres, les organisations non gouvernementales, les fonctionnaires du système des Nations Unies, les étudiants, les universitaires et les chercheurs et les journalistes adressent de plus en plus de demandes de cet ordre au Secrétariat, sur le site Web du *Répertoire*. L'an passé, le Secrétariat a reçu environ 200 communications et demandes d'information provenant du monde entier par cette voie et a répondu à toutes en temps voulu et avec exactitude.

C. Publication (sur papier et sous forme électronique) des volumes dans les différentes langues

24. En application de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire publier les suppléments du *Répertoire* à venir dans les six langues officielles, le dixième Supplément a été publié dans toutes ces langues. Il continuera à s'employer à ce que les chapitres les plus récents du *Répertoire* soient disponibles en ligne dans les six langues officielles. Les traductions du onzième Supplément devraient être disponibles sur papier cette année mais, en réponse aux demandes d'États Membres, le Secrétariat a déjà affiché sur le site Web du *Répertoire* les versions arabe, chinoise, espagnole, française et russe du Supplément, ce qui constitue une innovation majeure⁷. Précédemment, seule la version anglaise était disponible en ligne.

⁷ Anglais : www.un.org/Depts/dpa/repertoire; arabe : www.un.org/arabic/sc/repertoire; chinois : www.un.org/chinese/aboutun/prinorgs/sc/repertoire; espagnol : www.un.org/spanish/Depts/dpa/repertoire; français : www.un.org/french/docs/cs/repertoire; russe : www.un.org/russian/sc/repertoire.

D. Ressources

25. L'élaboration et la production du *Répertoire* n'auraient pas été possibles sans le soutien constant de l'Assemblée générale. L'appui fourni par les stagiaires pour les recherches a également été très appréciable. Les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent indispensables pour soutenir les progrès alors que les moyens financiers sont insuffisants. Le Secrétariat remercie les États Membres qui ont versé une contribution au fonds d'affectation spéciale et permis ainsi de continuer de bénéficier des services d'un personnel temporaire apportant son aide à l'élaboration du *Répertoire*. Depuis le dernier rapport (A/63/98), des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale ont été reçues de la Croatie et de la Fédération de Russie. Le soutien que l'Allemagne, l'Italie et la Norvège procurent depuis de nombreuses années en finançant des experts associés qui continuent de contribuer à l'avancement des travaux sur le *Répertoire*, a également aidé le Secrétariat à mettre à jour la publication. La tâche n'est toutefois pas achevée. Les États Membres sont par conséquent encouragés à continuer d'appuyer l'établissement du *Répertoire* en versant des contributions volontaires

E. Conclusions

26. **S'agissant du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède et des recommandations faites par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies lors de sa session tenue du 17 au 25 février 2009, l'Assemblée générale voudra peut-être :**

- a) **Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire*;**
- b) **Noter que des mesures de renforcement de l'efficacité ont été appliquées pour accélérer son élaboration;**
- c) **Prendre note de sa diffusion continue sur le site Web de l'ONU, sous forme électronique et dans toutes les versions linguistiques;**
- d) **Réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire*;**
- e) **Noter avec gratitude l'appui que l'Allemagne, l'Italie et la Norvège ont fourni en finançant à titre volontaire les services d'experts associés chargés d'aider à élaborer le *Répertoire*, et encourager les autres États Membres en mesure de le faire à envisager de suivre leur exemple.**

Annexe I

**Services du Secrétariat ayant la responsabilité principale
de la conduite des études sur les divers Articles
de la Charte des Nations Unies destinées à figurer
dans le *Répertoire****

<i>Département</i>	<i>Volumes du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : articles 1 à 7 Volume II : articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume II : articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : articles 23 à 39 et 107 Volume V : articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de maintien de la paix	Volume III : articles 40 à 54 et 106
Bureau des affaires de désarmement	Volume II : article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : articles 86 et 89 à 91
Département de la gestion	Volume II : article 17 Volume VI : articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : articles 8 ^a et 13 1) b) et 2) Volume IV : articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : article 13 1) b) Volume IV : articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : article 13 1) a)

* Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du *Répertoire* de la Charte depuis 1996 et est actuellement réexaminée par ce dernier.

^a Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

État d'avancement du *Répertoire de la pratique suivie* par les organes des Nations Unies (en juillet 2009)

Légende :

Volumes publiés et diffusés sur Internet	Études en instance de publication	Études diffusées sur Internet (études n'étant pas en instance de publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen	Renvoi au <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i>
---	--------------------------------------	--	---	---

Note : L'organisation des études par volume, selon les volumes indiqués ci-après, concerne les Suppléments n^{os} 6 à 9 et n'est pas la même pour le *Répertoire initial* et les Suppléments n^{os} 1 à 5.

Volume, articles (paragraphe entre parenthèses)	Suppléments									
	<i>Répertoire initial</i>	1	2	3	4	5	6 (1979- 1984)	7 (1985- 1988)	8 (1989- 1994)	9 (1995- 1999)
Volume I							I	I	I	I
Articles 1 à 8										
Volume II							II	II	II	II
Articles 9, 13 (par. 1 a), 14 à 16, 18 à 22										
Articles 10 à 12										
Article 13 (1 b) et 2)										
Articles 13 (1 a), première phrase) et 17										
Volume III							III	III	III	III
Articles 23 à 25										
Article 26										
Articles 27 à 51									1989-1992	1993-1995
Articles 52 à 54										1996-1999
Volume IV							IV	IV	IV	IV
Articles 55 [a), b) et c)], 56 à 61, 62 (1 et 3), 62 (4), 63, 64, 66 à 72										
Articles 62 (2) et 65										
Articles 60, 66, 67, 69 et 72										
Volume V							V	V	V	V
Articles 73 à 91										
Volume VI							VI	VI	VI	VI
Articles 92 à 96, 98 (section relative aux traités), 102 et 106 à 111										
Articles 99 et 103 à 105										
Article 100										
Articles 97 et 98 (en partie)										
Article 101										

Études établies entre 1954 et 1980

Études établies entre 1996 et 2009

Annexe III

**État d'avancement du *Répertoire de la pratique*
du Conseil de sécurité (en juillet 2009)**

Volumes publiés et diffusés sur Internet		Chapitres dont le texte définitif est établi et qui sont diffusés sur Internet sous forme de versions préliminaires (www.un.org/Depts/dpa/repertoire)							Chapitres en cours d'établissement				
Supplément	Chapitres relatifs aux aspects procéduraux							Chap. 8	Chapitres relatifs aux aspects constitutionnels				Langues (versions publiées)
	1	2	3	4	5	6	7		9	10	11	12	
Volume initial 1946-1951													Anglais, français
Supplément I 1952-1955													Anglais, français
Supplément II 1956-1958													Anglais, français
Supplément III 1959-1963													Anglais, français
Supplément IV 1964-1965													Anglais, français
Supplément V 1966-1968													Anglais, français
Supplément VI 1969-1971													Anglais, français
Supplément VII 1972-1974													Anglais, français
Supplément VIII 1975-1980													Anglais, français
Supplément IX 1981-1984													Anglais, français
Supplément X 1985-1988													Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe ^a
Supplément XI 1989-1992													Anglais (versions préliminaires en arabe, chinois, espagnol, français et russe affichées sur le Web)
Supplément XII 1993-1995													
Supplément XIII 1996-1999													
Supplément XIV 2000-2003													
Supplément XV 2004-2007													
Supplément XVI 2008-2009													

^a Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ce supplément au *Répertoire* et les suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.